

EMERIC Production

SALLES DES FÊTES
ELONA HOUSE
☎ 98 90 46 40

EMERIC Production

GUEST HOUSE
FENOÙ
Appartements & Chambres meublées
☎ 98 90 46 40

PALAIS DES GOUVERNEURS À PORTO-NOVO

P. 11

Le 15 avril prochain, s'ouvre la 1ère session ordinaire



"JARDIN DES LIBERTÉS CITOYENNES" DU BLOC RÉPUBLICAIN P.11

Une innovation de plus pour l'he Chantal AHYI



MISE EN SERVICE DE DEUX ADDUCTIONS D'EAU POTABLE AU PROFIT DES EPP MARIA-GLÉTA ET AWAKÈ DANS L'ARRONDISSEMENT DE TOGBA

Dr Mathias Amour AHOMADEGBE inscrit son nom dans les annales de l'histoire P. 03



ASSEMBLÉE NATIONALE

P. 03

L'ambassadrice du Venezuela fait ses adieux au Président VLAVONOU



MATCH AMICAL BÉNIN # CÔTE D'IVOIRE

La Côte d'Ivoire et le Bénin se quittent dos à dos P. 02

ATTRIBUTIONS ET RENOUELEMENT DE LA CARTE DE PRESSE

PP. 08, 09

Voici les noms des journalistes retenus par la HAAC

Match amical Bénin # Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire et le Bénin se quittent dos à dos

En match amical, le Bénin et la Côte d'Ivoire ont fait match nul ce samedi 23 mars 2024 à Amiens en France.

Fraîchement auréolée du titre de championne d'Afrique, la Côte d'Ivoire était de retour sur le pont dans le cadre d'une confrontation amicale face au Bénin comptant pour la trêve internationale de mars. Très attendue depuis son sacre mais devant composer avec de nombreux absents, la sélection ivoirienne dirigée par Emerse Faé a très mal démarré sa rencontre en encaissant un but après seulement 8 minutes de jeu, Junior Olaitan trompant la vigilance de Yahia Fofana (0-1).

Dos au mur, les Éléphants n'ont pas tardé à réagir par l'intermédiaire de Max Alain Gradel (1-1, 29e), buteur à l'occasion de son dernier



rendez-vous avec les siens. Au retour des vestiaires, les Guépards ont repris l'avantage grâce au milieu de terrain de Troyes, auteur d'un

doublé (2-1, 51e). Une joie de courte durée car Oumar Diakité, entré à l'heure de jeu, est venu refroidir les ardeurs adverses (2-2, 69e).



Résultat, Ivoiriens et Béninois se sont quittés sur un score de parité au stade de la Licorne D'AMIENS. Il faut préciser que c'est le 13eme

match consécutif du Bénin sans succès. Mardi, la Côte d'Ivoire se mesurera à l'Uruguay tandis que le Bénin se frottera au Sénégal

Annnonce de décès



ANNONCE DE DECES

C'est avec une immense tristesse que nous apprenons le décès de **Mme Nanan SOGLONOU épouse GBENONCHI**, ce 23 mars 2024 à Cotonou. La défunte est la mère de l'Honorable Gérard GBENONCHI, Secrétaire Général de l'Union Progressiste le Renouveau et Président de la Commission des finances et des échanges à l'Assemblée Nationale.

En ces circonstances, nous adressons au nom des militantes et militants, du Bureau Politique, de la Direction Exécutive Nationale, et de la Haute Direction Politique du parti, nos sincères condoléances au camarade Gérard GBENONCHI, ainsi qu'à l'ensemble de sa famille et ses proches.

Fait à Cotonou, le 23 mars 2024

Pour le Président & P.O.
La Directrice de l'Administration

Christhelle HOUNDONUGBO ALIOZA

L'Emblème du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lemblemedujour@gmail.com - Tél. : +229 97 9046 40

ISBN : 978-99982-1-737-9 Dépôt légal N° : 15577

Porto-Novo, Rep du Bénin

Email: lemblemedujour@gmail.com

Tel: +229 98904640

PRODUCTION :

Ets EMERIC PRODUCTION

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Emeric Joël ALLAGBE

Tél. : +229 98904640

CONTACTS SECRÉTARIAT:

Tél. : (+229) 55499999 / 55500707

REDACTION

Emeric Joël ALLAGBE

Aimé HOUENOU

Eric OBINTI

Bernice ALOVOKPINHOU (Stagiaire)

PHOTOS:

Benoît Koffi

MAQUETTE ET GRAPHISME:

F. ADEOTI

Assemblée nationale

L'ambassadrice du Venezuela fait ses adieux au Président Vlavonou (David Mc Allister préoccupé par la santé de la démocratie au Bénin)

Louis Gbèhounou Vlavonou, Président de l'Assemblée nationale du Bénin a reçu ce vendredi 22 mars 2024 à son cabinet au Palais des gouverneurs de Porto-Novo S.E.M Belén Teresa ORSINI PIC, Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire de la République bolivarienne du Venezuela près le Bénin. Juste après la diplomate Vénézuélienne, c'est David MC Allister, député et Président de la Commission des affaires étrangères du Parlement européen qui a franchi le peron de la salle d'audience du Président Vlavonou.

Selon ses déclarations à la presse à la sortie de l'audience, la diplomate Vénézuélienne en fin de mission en République du Bénin a dit qu'elle est venue dire de vive voix ses



remerciements au Président de l'Assemblée nationale et lui faire par la même occasion ses adieux. Au cours de l'audience, les échanges ont porté sur les fructueuses relations de coopération que le Bénin a développées avec la République sœur du Venezuela, surtout dans son volet relations



parlementaires.

Politique et démocratie

A sa sortie d'audience, le Président de la commission des affaires étrangères du Parlement européen a dit toute sa satisfaction pour la qualité des échanges qu'il a eus avec le Président Louis

Gbèhounou Vlavonou. Lesdits échanges, a-t-il révélé à la presse, ont porté sur la manière dont les relations entre les groupes politiques qui animent le Parlement béninois sont gérées. L'évolution du processus démocratique dans lequel le Bénin s'est engagé depuis l'historique conférence nationale de 1990 à ce jour était aussi au menu des échanges. La question du nouveau siège de l'Assemblée nationale du Bénin en construction a été aussi abordée au cours de cette audience. A cet effet, l'hôte du Président Louis Gbèhounou Vlavonou s'est particulièrement préoccupé de la date à laquelle le Parlement béninois pourrait intégrer cette bâtisse.

El-Hadj Affissou Anonrin
(Collaborateur extérieur)

Mise en service de deux adductions d'eau potable au profit des EPP Maria-Gléta et Awakè dans l'arrondissement de Togba

Dr Mathias Amour AHOMADEGBE inscrit son nom dans les annales de l'histoire

➤Avalanche de bénédictions des bénéficiaires pour le donateur, préoccupé par le bien-être social de plus de 1000 écoliers

➤Le Directeur départemental des enseignements maternel et primaire salue cet acte de bonne générosité, qui cadre bien avec la vision du gouvernement

Nul n'a le droit d'être heureux tout seul. Fidèle à ses engagements d'agir pour le bien-être de ses semblables, il ne ménage aucun effort pour venir en aide aux personnes qui expriment le besoin. Dr Mathias Amour AHOMADEGBE puisque c'est de lui qu'il s'agit, a décidé d'étancher la soif des apprenants des écoles primaires et publiques de Maria-Gléta et Awakè. Il a entrepris les démarches nécessaires au niveau de la SONEB pour que les compteurs d'eau soient posés dans les écoles à la grande satisfaction des écoliers et enseignants. Quelques semaines après

la fin des travaux d'installation, le donateur a procédé à la remise officielle des ouvrages aux bénéficiaires en présence du directeur départemental des enseignements maternel et primaire de l'Atlantique, les élus locaux, le chef quartier, les parents d'élèves, femmes, jeunes et sages du quartier Togba Maria-Gléta. A chaque étape, les directeurs d'écoles ont exprimé la grande satisfaction de voir ce projet se concrétiser, grâce à la volonté manifeste du généreux donateur Dr Mathias Amour AHOMADEGBE, membre actif du parti UP le Renouveau. Le donateur a notifié que son désir d'offrir de l'eau potable aux



écoliers de l'EPP Maria-Gléta et d'Awakè vient du constat que les apprenants de ces écoles éprouvent d'énormes difficultés pour satisfaire leurs besoins en eau. Aucun point d'eau fonctionnel disponible et les enfants sont obligés chaque fois de passer de maison en maison pour

se désaltérer. Face à cette triste réalité il s'est investi pour satisfaire ce besoin des deux écoles. Il a expliqué aux directeurs des écoles que toutes les dispositions nécessaires seront prises pour que la mairie paye les factures de consommation d'eau mais en attendant il se porte garant de régler les factures. Les représentants des écoliers ont remercié très sincèrement le donateur qui leur offre l'eau, la source de vie. Les représentants des parents d'élèves sont allés dans le même sens par des bénédictions à l'égard du mécène Dr Mathias Amour AHOMADEGBE pour son sens élevé d'amour envers

ses semblables. Cette action hautement sociale s'inscrit dans la même dynamique que la vision du gouvernement de son Excellence Patrice TALON de doter toutes les écoles d'eau potable a laissé entendre le directeur départemental des enseignements maternels et primaires qui est venu assister à cette cérémonie. Aux côtés du donateur, on pouvait remarquer la présence des jeunes leaders Alain AMANDA, Hospice ABOUAH, Serge HOUNYETE et bien d'autres. Comme un hasard, cette cérémonie s'est déroulée le jour de la célébration internationale de l'eau.

Eaux et forêts

Des fonctionnaires envoyés à la retraite d'office rappelés

Au Bénin, la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse, invite à travers un message en date du 22 mars 2024 dernier, certains de ses fonctionnaires mis à la retraite d'office à reprendre le service sans délai. Il s'agit de 2 conservateurs et 2 contrôleurs.



Quatre (04) fonctionnaires de la direction générale des eaux, forêts et chasse invités à reprendre service. Ce rappel concerne le conservateur de première classe Lawani Aboudou Kabirou ; du conservateur adjoint de deuxième classe, Vidjogni

Yadelin Parfait ; du contrôleur major, N'Venihoundé H. Rodolphe et du contrôleur de deuxième classe, Hessou Agossou Joseph. Ils sont invités à reprendre le plus tôt possible le service avec un point détaillé fait à leur hiérarchie dès la reprise.

REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTRE DU CADRE DE VIE ET DES TRANSPORTS, EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
DIRECTION GENERALE DES EAUX, FORETS
TEL : (229) 21-33-06-62 FAX : 21-33-21-92/21-33-04-21 BP. 393 COTONOU
E-mail : sdgef@cadrevie.bj

1/1

MESSAGE TELEPHONE PORTE

ORIGINE : DIRECTEUR GENERAL DES EAUX, FORETS ET CHASSE

DESTINATAIRES :

- ✓ TOUS DT
- ✓ TOUS C/IF

CLAIR N° 072 /DGEFC/DOGP/SUCDP/SA du 22/03/2024

OBJET : INVITATION FONCTIONNAIRES EFC MIS A RETRAITE D'OFFICE A REPENDRE SERVICE

REF : LETTRE N° 24-0101/DIR/CAB/MIL/CDLC/SP-C DU 13/03/2024

TEXTE :

DANS CADRE OBJET CI-DESSUS VISE STOP FONCTIONNAIRES EFC MIS A LA RETRAITE D'OFFICE ET N'AYANT PAS ACCOMPLI VINGT (20) ANNEES DE SERVICE REVOLUES AU 1^{er} FEVRIER 2024 STOP SONT INVITES A REPENDRE SERVICE SANS DELAI STOP DANS LEUR UNITE RESPECTIVE STOP IL S'AGIT DE :

- CONSERVATEUR DE 1^{er} CLASSE LAWANI Aboudou Kabirou STOP
- CONSERVATEUR ADJOINT DE 2^{ème} CLASSE VIDJOGNI Yadelin Parfait STOP
- CONTROLEUR MAJOR N'VENIHOUNDE Hounnadé H. Rodolphe STOP
- CONTROLEUR DE 2^{ème} CLASSE HESSOU Agossou Joseph STOP

COMPTE RENDU REPRISE SERVICE INTERESSES DOIT PARVENIR A DGEFC AU PLUS TARD JEUDI 28 MARS 2024 STOP

DILIGENCE VOTRE PART VIVEMENT ATTENDUE STOP ET FIN

REMI HEFOUME
(Directeur Général des Eaux, Forêts et Chasse)

AMPLIATIONS :

- MCVT (ATCR)
- AP SONAB
- DG CENAGREF
- ADMI

CRIET / Cybercriminalité

Un malvoyant risque 05 ans de prison dont 03 ferme

Le tribunal de la Cour de Répression des Infractions Économiques et du Terrorisme (CRIET) a été le théâtre d'un procès sans précédent le jeudi 21 mars 2024, alors que le ministère public a requis une peine sévère contre un jeune malvoyant accusé d'escroquerie en ligne.

Selon les informations rapportées par "BIP radio", le mis en cause risque cinq (05) ans de prison, dont trois (03) ferme, ainsi qu'une amende d'un million de francs.

L'accusé, qui a comparu devant le tribunal le jeudi 21 mars 2024, a nié les accusations portées contre lui, affirmant être le gérant d'un motel à Ouidah.

Cependant, lors de l'enquête préliminaire, il avait



précédemment admis être impliqué dans des activités de cybercriminalité, bien qu'il ait affirmé les avoir abandonnées. Malgré ses dénégations, il n'a reconnu qu'une seule des accusations qui pesaient contre lui.

En effet, le ministère public a insisté pour que la peine requise soit exemplaire,

réclamant cinq ans de prison, dont trois fermes, ainsi qu'une amende conséquente.

Le délibéré de cette affaire est prévu pour le 18 avril prochain, selon les informations fournies par la même source.

Précieux AGUETON
(Collaborateur extérieur)

Lors d'une escapade à la plage de Fidjrossè

Deux élèves du CEG Fiyégnon emportés par la mer le vendredi

Le vendredi 22 mars 2024, une tragédie a frappé le CEG Fiyégnon situé dans le 12^{ème} arrondissement de Cotonou. Selon les informations, deux élèves de la seconde B ont perdu la vie après avoir été emportés par les vagues de l'Océan lors d'une escapade à la plage de Fidjrossè. On apprend aussi que huit camarades, vêtus de l'uniforme kaki de l'école, s'étaient rendus à la plage pour se baigner après les épreuves du premier devoir du deuxième semestre. Malheureusement, lors de leur plon-



geon, les deux premiers élèves ont été emportés par les eaux tumultueuses, sous le regard médusé de leurs compagnons.

Les six survivants ont été pris en charge par les autorités et conduits au Commissariat du 12^{ème} arrondissement.

Cette journée du vendredi 22 mars 2024, restera tristement gravée dans la mémoire de l'établissement scolaire, où la consternation règne en maître. Les parents, plongés dans une profonde détresse, sont dans une atmosphère de chagrin et de douleur.

La communauté éducative et les proches des victimes pleurent la perte de ces jeunes vies, rappelant avec amertume la fragilité de l'existence et l'importance de la prudence en toutes circonstances.

David DOLTAIRE
(Collaborateur extérieur)

JIF 2024 en différé "

Un engagement massif des femmes laborieuses autour de Jeanne ADOUNSIBA

(Christhelle Houndonougbo et Appoline Vlavonou pour un investissement accéléré en faveur de la femme du Bénin)

A Adjohoun ce vendredi 22 mars 2024, les femmes lancent une mobilisation massive pour assurer le bien-être social commun, la paix et le développement. La célébration en différé de la JIF 2024 donne le signal fort d'un sursaut collectif et un engagement élevé des femmes venues de tous les arrondissements de la commune d'Adjohoun. Jeanne Adounsiba, symbole d'un leadership féminin éclairé et porte-flambeau de la population féminine de cette commune de la vallée de l'Ouémé, a réussi le pari d'une mobilisation inédite des femmes laborieuses qui sont sorties célébrer avec enthousiasme et fierté leur féminité et surtout le féminisme. La femme est l'incarnation de Dieu sur la terre selon qu'elle donne la vie, entretient la vie avec amour et travaille à l'équilibre social dans les familles.

Sil est vrai qu'il faut accélérer l'investissement en faveur de la femme, il est tout aussi nécessaire pour la femme de faire preuve d'une exemplarité dans la société car, rappelle Jeanne Adounsiba, le prestige d'une épouse se mesure par le respect qu'elle se donne elle-même dans la société. La femme, telle la lumière de la famille et de la société, doit aussi avoir de l'endurance dans les études et la formation professionnelle pour disposer des capacités morales et intellectuelles nécessaires à sa contribution au développement. Tout en regrettant les actes de violences et de discriminations perpétrées contre les femmes, Jeanne Adounsiba fait observer qu'une femme économiquement libre est une richesse pour sa famille et la nation entière.

L'appel d'Adjohoun est celui qui engage la famille et la nation pour la promotion de l'égalité des chances, la liberté de vivre en toute quiétude sans craindre les violences et les discriminations, l'accès des femmes à une meilleure santé physique et mentale, à l'éducation, au droit à la propriété, à la vie associative et politique etc

Les femmes de la commune d'Ad-

johoun ont démontré qu'elles sont capables du meilleur avec une vision bien élaborée de l'avenir. Entre confiance et assurance, elles ont réitéré leur engagement citoyen et leur militantisme en faveur du développement inclusif, du bien-être social commun, de la paix, de la cohésion sociale et de l'unité nationale.

Femme de pouvoir et d'impact, militante dévouée du développement et du féminisme réaliste, Christhelle Dossi Houndonougbo Alioza, a témoigné de sa proximité légendaire aux femmes de la vallée à l'occasion de cette célébration en différé. De son fauteuil de marraine, l'amazone des temps modernes s'est entretenue avec ses sœurs sur la pertinence et l'urgence d'investir massivement en faveur de la femme. Mais pour elle, il n'est pas question d'investir sur la femme qui refuse de s'affranchir de la peur, la femme inactive qui attend tout d'un homme, la femme qui pose des actes indignes et dégradants dans la famille et la société. La marraine Christhelle Dossi Houndonougbo Alioza rappelle que les femmes sont pleines de potentiel et doivent se mettre davantage au service de la famille et de la nation. La question d'égalité est d'abord une affaire d'en-



gagement citoyen, de travail acharné et surtout de l'unité au sein des femmes, indique la marraine avant de nuancer que les femmes ont besoin des hommes tout comme les hommes ont besoin des femmes pour maintenir l'équilibre familial et construire la nation.

C'est pourquoi, Christhelle Dossi Houndonougbo Alioza, rappelle la nécessaire complémentarité entre les deux sexes pour le développement inclusif et durable. Elle a enfin invité les femmes laborieuses de la commune d'Adjohoun à bien se comporter envers leurs époux et leurs enfants, à militer au sein des groupements féminins, des associations professionnelles, des associations de développement et des partis politiques.

La deuxième marraine de l'évènement, Appoline Vlavonou, qui s'est faite d'ailleurs représenter, s'inscrit dans le même registre. « On ne juge pas un pays et sa réussite potentielle qu'en fonction de la manière dont il traite ses filles. Du haut de cette tribune, je voudrais prendre la voix de toutes mes sœurs béninoises pour vous dire que nous sommes désormais déterminées à soutenir les ef-

forts qui favorisent la santé et l'égalité des sexes. Nous avons déjà assez subi la phallocratie, permettez-nous de goûter de la liberté responsable. Nous sommes privées de tout et courrons perpétuellement derrière le minimum pour notre petite indépendance. Pourtant, une femme libre est la source du bonheur du foyer, de la famille et la cité. Rendez-vous libres et ayez confiance... »

Aimé Oké, le premier adjoint au maire de la commune d'Adjohoun, a félicité, quant à lui, les femmes pour leur engagement au service du développement et surtout plaidé pour la valorisation et la promotion des femmes de sa commune. Il est à rappeler que cette célébration a été enrichie aussi des moments festifs et des séances de dépistage gratuit pour aider les femmes à prévenir le cancer du sein et du col de l'utérus. Et c'est un pari gagné pour Jeanne Adounsiba et les femmes laborieuses de la commune d'Adjohoun pour cette célébration aussi belle que réussie.

Joel Vigninou AKONDE
(Collaborateur extérieur)

ALBUM PHOTOS



Appartements & Chambres meublées à Porto-Novo

Vous recherchez un appartement meublé à Porto-Novo, "FENOU Guest House" est l'endroit idéal

Pour les voyageurs qui aiment se sentir partout comme chez eux, l'appartement meublé est l'hébergement idéal. Les groupes et les familles peuvent profiter des chambres meublées et de la cuisine pour s'isoler ou se retrouver autour d'un repas pour planifier les activités du lendemain. Les appartements meublés sont souvent disponibles pour de courts ou longs séjours.

Une seule adresse : FENOU Guest House dans les quartiers Tokpota, Dowa et Djassin Houinvié à Porto-Novo.

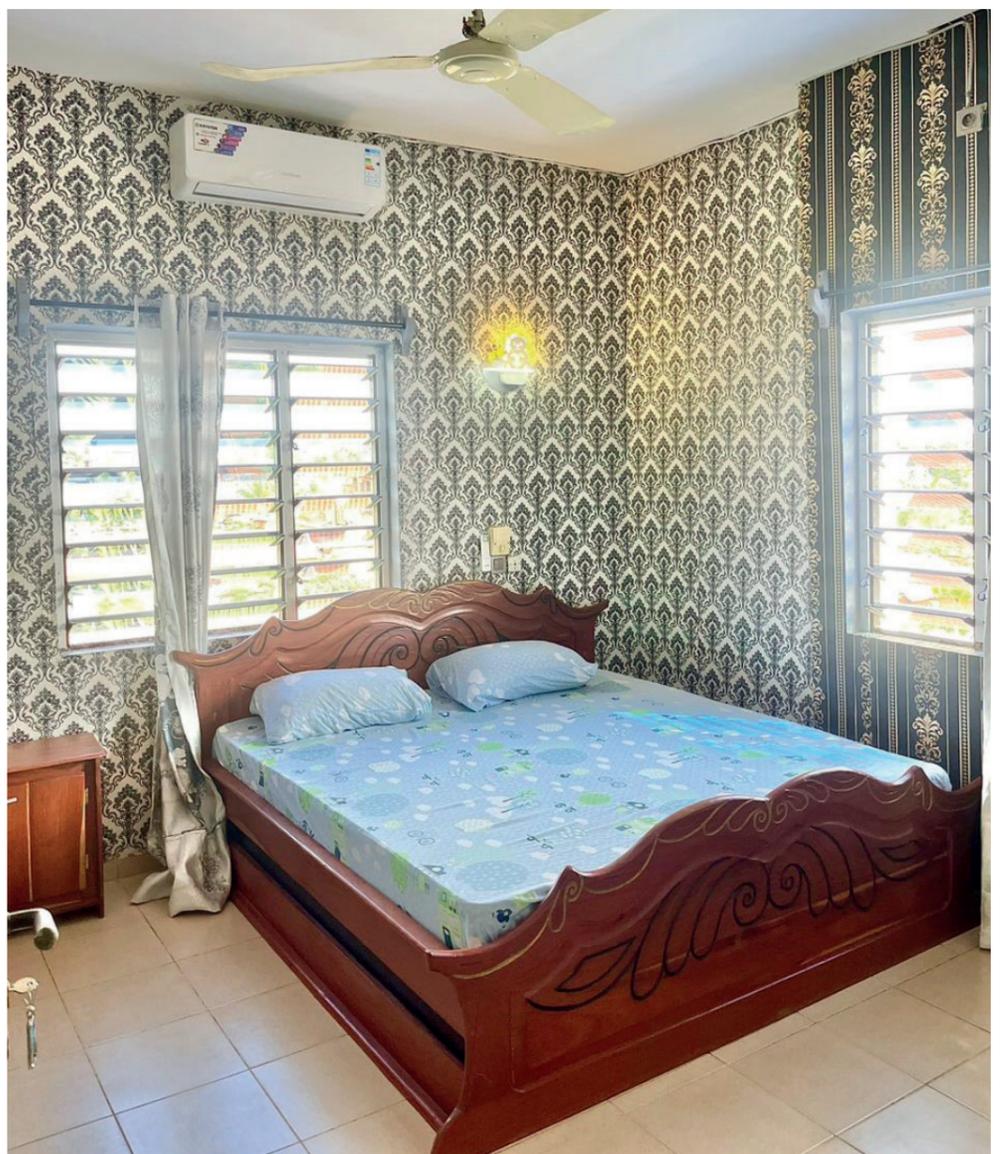


GUEST HOUSE

FENOU

Appartements & Chambres meublées

📞 98 90 46 40



Renseignements et réservations au 55500707 ou 55499999

NOS SALLES DE FÊTES ET DE CONFÉRENCES A PORTO-NOVO

" ELONA HOUSE "

1- Salle **HOUEFA** au **REZ-DE-CHAUSSÉE** (200 à 250 places en mode réception)

2- Salle **FENOU** (200 places en mode réception) au 1er étage

3- **ESPACE FIFAME** à l'**AIR LIBRE** (Près de 400 places en mode réception).

4- Salle **FINAGNON** au **REZ-DE-CHAUSSÉE**: cette salle contient 30 à 40 personnes en mode réception.



SALLES DES FÊTES
ELONA HOUSE

98 90 46 40



Renseignements et réservations au 55500707 ou 55499999

Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication

Voici la liste des journalistes retenus pour les attributions et renouvellement de la carte de presse



DECISION N°24-024/HAAC DU 21 MARS 2024

PORTANT PREMIERE ATTRIBUTION DES CARTES DE PRESSE EN REPUBLIQUE DU BENIN

LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION, Vu la Loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la Loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 ;

Vu le Règlement Intérieur de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication en date du 05 juillet 2005 ; Vu la Décision n°13-015/HAAC du 25 janvier 2013 portant réglementation de la carte de presse en République du Bénin ;

La plénière, après en avoir délibéré, DECIDE : Article premier : Sont déclarés éligibles à la première attribution de la carte de presse les personnes ci-après :

Table with 5 columns: N°, Nom et Prénom(s), Statut, Organe, Observations. Lists 5 eligible individuals for the press category.

Table with 5 columns: N°, Nom et Prénom(s), Statut, Organe, Observations. Lists 5 eligible individuals for the press category.

RADIO

Table with 5 columns: N°, Nom et Prénom(s), Statut, Organe, Observations. Lists 15 eligible individuals for radio stations.

Table with 5 columns: N°, Nom et Prénom(s), Statut, Organe, Observations. Lists 20 eligible individuals for radio stations.

Télévision

Table with 5 columns: N°, Nom et Prénom(s), Statut, Organe, Observations. Lists 18 eligible individuals for television stations.

Table with 5 columns: N°, Nom et Prénom(s), Statut, Organe, Observations. Lists 28 eligible individuals for television stations.

Article 2 : Il sera délivré aux requérants ainsi retenus, la carte de presse en qualité de professionnels des médias pour une durée de trois (03) ans.

Article 3 : Les intéressés bénéficient à ce titre de toutes les facilités et de tous les avantages liés à l'exercice de leur profession.

Article 3 : La présente décision prend effet pour compter de la date de sa signature. Elle sera publiée au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 21 mars 2024

Le Rapporteur, Bastien Rafiou SALAMI

Le Président, Rémi Prosper MORETTI

ONT SIEGE

- List of members of the commission: Rémi Prosper MORETTI, Fernand Ahokanou GBAGUIDI, Mohamed Ali Marcellin AMIDOU CAMAROU, Bastien Rafiou SALAMI, Marianne DOMINGO, Marcellin AHONOUCOUM.

Advertisement for the HAAC election of media professionals representatives. Includes text: 'Elections des représentants des professionnels des médias', 'Scrutin du dimanche 09 Juin 2024', 'PROFESSIONNELS DES MEDIAS, ACCOMPLIS TA MISSION EN T'INSCRIVANT AVEC TA CARTE DE PRESSE'. Shows an image of a press card.

Advertisement for the HAAC election of media professionals representatives. Includes text: 'Elections des représentants des professionnels des médias', 'Scrutin du dimanche 09 Juin 2024', 'PROFESSIONNELS DES MEDIAS, SORTONS MASSIVEMENT ET ENREGISTRONS-NOUS AVEC LA CARTE DE PRESSE'. Shows an image of people at a meeting.

REPUBLIQUE DU BENIN
HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL
ET DE LA COMMUNICATION



DECISION N°24-023/HAAC DU 21 MARS 2024

PORTANT RENEUVELLEMENT DES CARTES DE PRESSE EN REPUBLIQUE DU BENIN

LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION,

- Vu la Loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la Loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- Vu la Loi n°2022-13 du 05 juillet 2022 portant Loi Organique sur la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;
- Vu la Loi n°2015-07 du 20 mars 2015 portant code de l'information et de la communication en République du Bénin ;
- Vu les Décrets n°2019-196 du 17 juillet 2019 et n°2023-353 du 05 juillet 2023 portant nomination des membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication pour la sixième (6^{ème}) mandature ;
- Vu le Décret n°2019-197 du 17 juillet 2019 portant nomination de M. Rémi Prosper MORETTI en qualité de Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;

Vu le Règlement Intérieur de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication en date du 06 juillet 2005 ;

Vu la Décision n°13-015/HAAC du 25 janvier 2013 portant réglementation de la carte de presse en République du Bénin ;

Vu la Décision n°24-021/HAAC du 13 mars 2024 portant création de la Commission Temporaire chargée de l'étude des demandes de première attribution et de renouvellement de la carte de presse en République du Bénin ;

Vu le Rapport adopté le jeudi 21 mars 2024 relatif aux travaux de la Commission Temporaire chargée de l'étude des demandes d'attribution et de renouvellement de la carte de presse en République du Bénin.

La plénière, après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article premier : Sont déclarés éligibles au renouvellement de la carte de presse, les personnes ci-après :

Presse Ecrite

N°	Nom et Prénom(s)	Statut	Organe	Observations
1	ADEOTI Ya Façal	Journaliste	La Couronne Infos	Eligible
2	AGBANOU Blavi Cathérine	Journaliste	Freelance	Eligible
3	AKAKPO EKOUÉ Emmanuel	Journaliste	Le Pays Emergent	Eligible
4	AKPAMOLI Elias Bonaventure S.	Journaliste	Le Grand Jury	Eligible

[Signature]

5	ALLAGBE Emeric Joël Firagnon	Journaliste	Défi Info	Eligible
6	AMOUSSOU Annick Euphrasie	Journaliste	Cartes sur Table	Eligible
7	AMONDO Franck	Graphiste	La Couronne Infos	Eligible
8	ANONRIN A. Oscar Karim	Journaliste	Quotidien Fraternité	Eligible
9	ASSOGBA AYEWA Gabin Euloge	Journaliste	La Nouvelle Gazette	Eligible
10	ASSOUMA Bachirou	Journaliste	La Tribune de la Capitale	Eligible
11	ATINKPANHOUN Babylys	Journaliste	La Cloche	Eligible
12	AYITE Agossivi Cornélie	Journaliste	Freelance	Eligible
13	BOKO A. Romuald	Journaliste	Le Pays Emergent	Eligible
14	BOYA T. Serge Rodrigue	Photojournaliste	Nouvelle expression	Eligible
15	CAKPO Boniface	Journaliste	Le Matin	Eligible
16	CHOUBADE Séidou	Journaliste	Le Nokoué	Eligible
17	DAGAN H. Gilbert	Journaliste	Le Pays Emergent	Eligible
18	DEDEGNONHOU Rodéric Abdon	Journaliste	Le Matinal	Eligible
19	DJOSSOU Coffi Sylvain	Graphiste	La Nation	Eligible
20	DOSSOU Tessy Michel Joël Séna	Graphiste	La Cloche	Eligible
21	FERAEZ A. Arnel	Journaliste	Le Projecteur	Eligible
22	FOLLY Titus L. A.	Journaliste	Afrique en Marche	Eligible
23	GUEZOOJE Gbélondj Roland Joël	Graphiste	La Nation	Eligible

[Signature]

24	HOUNDENOU Zinsou Laurent	Journaliste	Le Coopérant	Eligible
25	HOUNGNEBO Herbert	Journaliste	L'Opinion d'aujourd'hui	Eligible
26	HOUNKPATIN Nestor Gualbert Mahouzon	Journaliste	Le Challenge	Eligible
27	IDRISSOU Moutarou	Journaliste	La Nouvelle Génération	Eligible
28	ISSEKI Thérèse	Journaliste	PANAPRESS	Eligible
29	KINGBEWE Cokou Firmin	Graphiste	La Nation	Eligible
30	KOI Kpéhoussou Alphonse	Journaliste	La Nouvelle	Eligible
31	KPANGON Christophe Elie	Graphiste	Le Melleur	Eligible
32	KPITIME Dossou-Paul	Cari-Caturiste	Nouvelle Expression	Eligible
33	KPODONOU M. Bertrand-Gabriel	Journaliste	Défi Info	Eligible
34	NAPPORN Messan Yves Clément	Journaliste	La Nouvelle	Eligible
35	OBINTI Hermann Louis Adjé	Journaliste	Freelance	Eligible
36	OUSSOU Yémalin Achille	Journaliste	La Guérite Monde	Eligible
37	RADJI Gaffarou	Journaliste	La Nouvelle	Eligible
38	SACRAMENTO Joseph Honoré	Journaliste	La Nouvelle	Eligible
39	SOSSOU Michel Clément	Journaliste	La Nouvelle Génération	Eligible
40	SOTOHOU Idelphonse	Journaliste	Le Challenge	Eligible
41	TCHOU Gilbert J. Naboa	Journaliste	Le Progrès	Eligible
42	TOSSOU Placide Charles	Journaliste	Freelance	Eligible

[Signature]

43	VODOUNOU Fidèle	Journaliste	Freelance	Eligible
44	YOVO G. L. Maury	Journaliste	Le Béninois Libéré	Eligible

Radio

N°	Nom et Prénom(s)	Statut	Organe	Observations
1	ABADJI Philippe	Journaliste	Radio Tonignon	Eligible
2	ABALOUNOROU Assouma	Technicien	Radio Rurale Locale de Ouaké	Eligible
3	AKAKPO TINDJI Arnaud Nounagnon	Journaliste	CAPP FM	Eligible
4	ADOUKONOU Géraud	Journaliste	Nanto FM	Eligible
5	AGROZO Coffi Arnaud	Journaliste	La Voix de la Lama	Eligible
6	AGOLI-AGBO Sétondé Mathilde	Journaliste	Couffo FM	Eligible
7	AGOSSA Césaire	Journaliste	Radio Trait d'union GBEDOKPO	Eligible
8	AHOUANGNHOUÉ Agossa Damien	Technicien	Radio Tokpa	Eligible
9	AKADIRI Adéchinan	Technicien	Radio Adja-Ouéré	Eligible
10	AKIONLA Faissol-Serge Adjouade	Journaliste	Radio Ouaké	Eligible
11	AKPADO Viviane	Journaliste	La Voix de la Lama	Eligible
12	AKPONA Latowon Hermine	Journaliste	ORTB Radio	Eligible
13	ALFAMAMA Abdel	Journaliste	Kpably FM	Eligible
14	AMANONGBE Bertin Edouard Mahougnon	Journaliste	Freelance	Eligible
15	AROUNA Soumanou	Technicien	Radio Rurale Locale de Ouaké	Eligible
16	ASSOKOU Germain	Journaliste	Radio Rurale Locale de Ouaké	Eligible
17	AVOHOU SIMI Délé Placide	Journaliste	La Voix de la Lama	Eligible

[Signature]

18	AYADJI Séwanou Blaise	Technicien	Radio Alohado	Eligible
19	AYAYEY Sylvain	Technicien	ORTB	Eligible
20	AYIHONSOU J. Jonas	Technicien	Hosanna FM	Eligible
21	AYONOU Emmanuel	Technicien	ORTB Radio	Eligible
22	BAKIYA Fataou E. Musilhou Dine	Technicien	Radio Maranatha	Eligible
23	BASSAO Gomin Firmin	Journaliste	ORTB Radio	Eligible
24	BEHANZIN Edolebo G. Mesmin	Journaliste	La Voix de la Lama	Eligible
25	BOKOSSA André	Technicien	Radio Maranatha	Eligible
26	CHITOU Nassirou	Technicien	Radio ORTB	Eligible
27	DAGBA M. Eric Christiano	Technicien	ORTB Radio	Eligible
28	DAVAKAN Comlan Houégnagnon Christophe	Journaliste	Radio Carrefour	Eligible
29	DAYE Edmond	Journaliste	Couffo FM	Eligible
30	DIOGO Maxime Corine Josette	Technicien	ORTB Radio	Eligible
31	DOSSA Camille	Journaliste	Couffo FM	Eligible
32	DOSSOU Adjahahoué François	Journaliste	Fraternité FM	Eligible
33	EDON Otabissi Jérémie	Technicien	ORTB	Eligible
34	FAHOUEGNON Odile Adjoua	Journaliste	Radio Rurale Locale de Lalo	Eligible
35	FANDE Komabou Bienvenu	Journaliste	Radio Nanto Fm	Eligible
36	FATOUMBI Babatundé Francis	Technicien	Radio Adja Ouéré	Eligible
37	GAZARD Albert Cassius	Technicien	FM Ahméd	Eligible
38	GBEMETONOU Jonas Pétaïn Coffi Sédjo	Technicien	Radio Kpassé	Eligible
39	GBEYI M. Ferdinand	Technicien	Radio ALAKETU	Eligible

[Signature]

40	GNACADJA Didier	Journaliste	RRL de Ouaké	Eligible
41	GNIMAVO Fiacre Walter T.	Technicien	Radio Wéké	Eligible
42	GOUNOUKON Kocou Raoul	Journaliste	Fraternité FM	Eligible
43	GOUTO Yédjannavo Fabrice	Technicien	La Voix de la Vallée	Eligible
44	HOUESSOU Ebene Akouanou	Journaliste	Freelance	Eligible
45	HOUNDJO Damien	Technicien	Radio Bénin Culture	Eligible
46	HOUNKPATIN Déo GRACIAS Vivien Françoise	Technicien	Radio Afrique Espoir	Eligible
47	HOUNKPATIN Sylvère Brice Zinsou	Journaliste	ORTB Radio	Eligible
48	HOUNSOU Médessé Polycarpe	Journaliste	Radio Alohado	Eligible
49	KEKE Gbèchédé Julie	Technicienne	Radio Tokpa	Eligible
50	KOUNDE Ogoutchina	Journaliste	ORTB Radio	Eligible
51	KPATCHA Evénoussé Ghislain	Journaliste	Radio Alohado	Eligible
52	MADODE Sénou Roméo	Journaliste	Kpably FM	Eligible
53	MAHOUNON Maurice	Journaliste	ORTB Radio	Eligible
54	MAROYA Sylvine Constantine H.	Technicien	La Voix de la Vallée	Eligible
55	MONDE C. Sévérin	Technicien	Radio Tonassé	Eligible
56	NTCHA Noël	Journaliste	ORTB Radio	Eligible
57	NOUACHEGNON Agossa	Technicien	Collines FM	Eligible
58	OKANLAWON Bonaventure	Technicien	Radio Alakétou	Eligible
59	OWALOUFEYE Romain	Journaliste	Radio Ouaké	Eligible
60	OWOLABI Nathalie Doris I. Bidossessi	Journaliste	ORTB Radio	Eligible
61	SABI SIKKA Sanni Rogatien	Technicien	Kpably FM	Eligible
62	SAGBO Condres Valentin T.T.	Technicien	Radio Iéma	Eligible

[Signature]

63	SAGBO Didier F. Firmin	Technicien	ORTB Radio	Eligible
64	SAVI Sémasse Mathieu	Technicien	Hosana FM	Eligible
65	SEKO SOUNON Moustapha	Technicien	Urban FM	Eligible
66	SOWHOUENOU Assogba Cossi Sévérin	Journaliste	Radio Tonassé	Eligible
67	TOGBE Ayabavi Léila	Journaliste	Radio le Sauveur	Eligible
68	TOLOME Patrick Didier	Technicien	Urban FM	Eligible
69	TUYABA Augustin	Technicien	ORTB	Eligible
70	WAWA Sonotori Raissa	Journaliste	Fraternité FM	Eligible
71	WORDU Tanko	Journaliste	Radio SUTTI DERA	Eligible
72	YADDOU ZIBRILA Ganiou	Journaliste	Radio Rurale Locale de Ouaké	Eligible
73	YEMADJRO Léa Marie Angèle	Journaliste	ORTB Radio	Eligible

[Signature]

Télévision

N°	Nom et Prénom(s)	Statut	Organe	Observations
1	ADANDE Zerkian Florentin	Technicien	Imaté Africa TV	Eligible
2	ADISSO Mesmin J.	Journaliste	ORTB TV	Eligible
3	ADVE Renaud Borice	Technicien	ORTB TV	Eligible
4	ADJE Yéba Clafemi Iyabodé N. Rosalie	Journaliste	OOO TV en ligne	Eligible
5	AGBATAOU Karamatou	Journaliste	ORTB TV	Eligible
6	AGBOBOE Daniel Grati	Technicien	ORTB TV	Eligible
7	AGBOMEWEWA Eric Junior	Technicien	ORTB TV	Eligible
8	AGONSANOU Houélitchéhou Fiacre	Technicien	ORTB TV	Eligible

[Signature]

9	AGUIAR Aïnagnon William Bienvenu	Journaliste	ORTB TV	Eligible
10	AHOMINASSIN Codjo Amos	Technicien	ORTB TV	Eligible
11	AHOUANJINOU Yégnoussé Donatien	Journaliste	Nationale TV en ligne	Eligible
12	AKAKPO Comlan Renaud	Journaliste	ORTB TV	Eligible
13	AKOUÉKOU Comlan Jules	Cadreur	ORTB TV	Eligible
14	AKPAKI Mirabelle Dogani	Journaliste	ORTB TV	Eligible
15	ALLAGBE Ebenizer T.	Technicien	ORTB TV	Eligible
16	AMOUSSOU Mahugnon Arnaud	Technicien	ORTB TV	Eligible
17	ANIAMBOSSOU Codjo Parfait Hermann	Journaliste	Canal 3 Bénin	Eligible
18	ASSANGBE Ségla Bonaventure	Technicien	ORTB TV	Eligible
19	ATCHADE Ogoouwe Clément	Journaliste	Canal 3 Bénin	Eligible
20	ATEHEKPO V. Comlan Eugène	Technicien	ORTB TV	Eligible
21	AYOSSO Igor Donald	Cadreur	ORTB TV	Eligible
22	BOCOVO Mahouélin Julien	Technicien	ORTB TV	Eligible
23	BOJOSSOU Kodjo T. Frédéric	Technicien	ORTB TV	Eligible
24	BOGNONKPE Séwanou Clément	Technicien	Canal 3 Bénin	Eligible
25	BOSSIPONNON G. Parfaite	Technicien	ORTB TV	Eligible
26	BOSSOU KOKOU Marius	Technicien	ORTB	Eligible
27	DA SILVEIRA Adje Kodjo	Technicien	ORTB TV	Eligible

[Signature]

28	DE SOUZA Céphas E. Lionel	Technicien	ORTB TV	Eligible
29	DJODJI Ulysse Eliot Vihou	Journaliste	ORTB TV	Eligible
30	DOSSOU Franck Sédjo	Monteur	ORTB TV	Eligible
31	EDO Renaud Hurin	Technicien	ORTB TV	Eligible
32	EDOH Kokou Gbèhossou Ambroise	Technicien	ORTB TV	Eligible
33	FAVI Coovi Casimir Luckan	Technicien	ORTB TV	Eligible
34	GBEYHIN M. Gilles Arnel J.	Réalisateur	ORTB TV	Eligible
35	GNIMAVO Codjo Dieudonné	Technicien	ORTB TV	Eligible
36	GUEDOU Didier	Technicien	EDEN TV	Eligible
37	HOUEZE R. M. A. Fidèle Jean-Yves	Technicien	ORTB TV	Eligible
38	HOUNGBO Edmond	Cadreur	ORTB TV	Eligible
39	HOUNKPATIN Gildas Florent	Technicien	ORTB TV	Eligible
40	KIKI Ulrich B. Nounagnon	Technicien	ORTB TV	Eligible
41	KOUKOUÉ Brian B. Sétondj	Technicien	ORTB TV	Eligible
42	KPELEHOUQUE O. Patrick	Monteur	ORTB TV	Eligible
43	LINKPON Oussa Stanislas	Journaliste	ORTB TV	Eligible
44	LOKO YEYE Bernard B. Cossi	Technicien	ORTB TV	Eligible
45	MEDEJI Sonagnon Romuald	Technicien	ORTB TV	Eligible
46	MENSAH Yaoivi Francis	Technicien	Canal 3 Bénin	Eligible
47	MOREIRA Ségnédy Joanes Arnel	Technicien	ORTB TV	Eligible
48	NOBIME Yaoivi Jean	Cadreur	ORTB TV	Eligible
49	NOUEDO Dododji Isaac	Monteur	ORTB TV	Eligible

[Signature]

50	NOUHOTO Sylvanus S. Pierre	Technicien	ORTB TV	Eligible
51	OMORES Djima	Technicien	ORTB TV	Eligible
52	NOUTEHOU Prosper	Journaliste	ORTB TV	Eligible
53	OUMAROU Abiatou	Journaliste	ORTB TV	Eligible
54	PADONOU Nounagnon Jean-Claude	Technicien	ORTB TV	Eligible
55	QUENIUM Cossi Virgile Thierry	Technicien	ORTB TV	Eligible
56	SANOUSSI Adjoké Woulatou	Journaliste	Canal 3 Bénin	Eligible
57	SEDJAME Romulus J. T. Aurlé	Technicien	ORTB TV	Eligible
58	SEKLOKA Chantale épse ZOHOUN	Monteur	ORTB TV	Eligible
59	SOHOU Alfred	Technicien	Canal 3 Bénin	Eligible
60	SOKENOU Mathieu	Cadreur	ORTB TV	Eligible
61	SOUNOUNOU Mahana Ozias			

FENOU Guest House à Porto-Novo

Les Résidences FENOU, un nouveau cadre élégant pour vos séjours dans la capitale

La ville de Porto-Novo dispose désormais de nouvelles résidences entièrement meublées de plus. En effet, pour compléter la vaste chaîne d'hôtellerie présente dans la capitale du Bénin afin de répondre aux exigences de l'écotourisme de la localité, les Résidences FENOU sont disponibles dans les quartiers Djassin Houinvié, Tokpota et Dowa. Incarnation de l'élégance et de raffinements offrant une expérience de séjour incomparable pour les voyageurs à la recherche de confort et de sophistication, les Résidences FENOU sont composées de chambres salon soigneusement décorées avec des matériaux de qualité supérieure, de meubles élégants et des œuvres d'art locales, fait comprendre la gérante Estelle Akanni. Elles sont construites avec un souci de détails offrant une combinaison parfaite entre élégance contemporaine et touche authentique, avec en



leur sein, toutes les commodités modernes. De plus, les Résidences FENOU, sont situées au

quartier Djassin Houinvié non loin de la pharmacie Tokpota Davo et dans la von en face de l'église catholique St Paul de Dowa à Porto-Novo. FENOU GUEST HOUSE est composée des appartements VIP meublés, des chambres entièrement ventilées et climatisées, d'une cuisine moderne dans toutes les chambres avec frigo, gaz et cuisinière, d'une chauffe-eau dans toutes les chambres, des salles de bains privées et luxueuses avec des produits de toilette de haute gamme, d'un compteur à carte personnel pour votre séjour, de télévision à écran plasma et d'un spa de classe mondiale.

Que vous soyez voyageurs pour affaires ou pour le plaisir, les Résidences FENOU représentent le cadre idéal qu'il vous faut. L'accueil est au top et le cadre est agréable.



"Jardin des libertés citoyennes" du Bloc Républicain

Une innovation de plus pour l'he Chantal AHYI

"Jardin des libertés citoyennes". C'est la plateforme qui porte désormais la signature de l'he Chantal AHYI dont l'originalité de l'approche communicationnelle avec les mandants force l'admiration. Il faut marquer positivement son mandat législatif. C'est ce à quoi l'élue du Bloc Républicain (BR) dans la 16^{ème} circonscription électorale s'évertue depuis 2019.

En dehors des contributions dont elle seule a le secret dans les débats au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo, de sa touche à la questure de l'Assemblée nationale en tant que 2^{ème} questeur, l'he Chantal AHYI fait tout pour se démarquer du député lambda. La preuve, lors de son premier mandat législatif, elle a multiplié les initiatives pour impacter positivement ses mandants mais également pour trouver une dimension plus captivante et attrayante à son relationnel avec la base.

"Le Jardin des libertés citoyennes"



est une innovation qui porte sa griffe et qui se matérialise par un cadre réunissant aussi bien les responsables du BR, les députés, toutes les couches sociales pour

aborder de fond en comble les sujets d'intérêt national et même surtout des lois.

Le code électoral au menu

L.A.H.O communication

23 militaires tués par des terroristes au Niger

La Cedeao condamne et rassure

les autorités nigériennes

À travers un communiqué en date du samedi 23 mars 2024 la Cedeao adresse ses condoléances les plus sincères au gouvernement et au peuple nigérien suite à l'attaque terroriste qui a coûté la vie à 23 militaires. Drame survenu au cours d'une embuscade tendue par les terroristes lors d'une opération de ratissage de l'armée dans l'ouest du pays, près du Mali et Burkina-Faso. La Cedeao condamne avec la plus grande fermeté, ces actes lâches et barbares et rassure les autorités nigériennes de sa ferme volonté à coopérer à la lutte vigoureuse contre le terrorisme et extrémismes violents dans la sous-région.

Lire ci contre le communiqué

Palais des Gouverneurs à Porto-Novo

Le 15 avril prochain, s'ouvre

la 1^{ère} session ordinaire

Les députés de la 9^{ème} législature reprennent le chemin du Palais des Gouverneurs à Porto-Novo le 15 avril prochain après quelques jours de repos. Ainsi en a décidé la conférence des présidents en date du 21 mars 2024.



des présidents, en dehors de la date d'ouverture de la 1^{ère} session ordinaire, l'ordre du jour des trois mois de travaux parlementaires a été adopté. Il faut rappeler que la conférence des présidents du Parlement est composée des sept membres du bureau de l'Assemblée nationale, des présidents des trois groupes parlementaires et des présidents des cinq commissions techniques permanentes du Parlement, soit au total 15 membres. Elle est présidée par le président de l'Assemblée nationale, Louis Vlavanou.

La session sera ouverte conformément aux dispositions de l'article 87 de la Constitution béninoise. Lequel article dispose: "L'Assemblée se réunit de plein droit en deux sessions ordinaires par an. La première session s'ouvre dans le cours de la première quinzaine du mois d'avril. La deuxième session s'ouvre dans le cours de la seconde quinzaine du mois d'octobre. Chacune des sessions ne peut excéder trois mois". Ces dispositions de la loi fondamentale ont été reprises par l'article 4 du Règlement intérieur du Parlement.

Au cours de cette conférence



COMMUNIQUÉ

C'est avec une vive émotion et une grande tristesse que la CEDEAO a appris la mort de vingt-trois (23) militaires nigériens au cours d'une embuscade tendue par des terroristes lors d'une opération de ratissage de l'armée dans l'ouest du pays, près du Mali et du Burkina Faso.

En cette douloureuse circonstance, la CEDEAO voudrait adresser ses condoléances les plus sincères au Gouvernement et au Peuple Nigériens et exprimer son soutien aux familles endeuillées et aux Forces Armées. Elle prie pour le repos des âmes des défunts et pour le prompt rétablissement des blessés.

La CEDEAO voudrait également condamner, avec la plus grande fermeté, ces actes lâches et barbares et assurer les autorités nigériennes de sa ferme volonté à coopérer à la lutte vigoureuse contre le terrorisme et les extrémismes violents dans la Région.

Fait à Abuja, le 23 mars 2024



ELONA HOUSE



**CHAMBRES MEUBLÉES
SALLES DE FÊTES**

SALLES DE FÊTES

**POUR VOS SÉJOURS
ET REPOS À
Porto-Novo**

*Venez
ici*



+229 97 90 46 40 / 98 90 46 40